



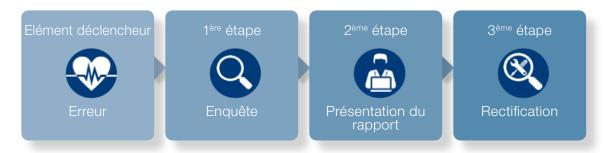
ENQUÊTE & RECTIFICATION

pour Institutions bancaires

Situation initiale

Aucune entreprise n'est protégée des erreurs. La fraude, diverses contraventions aux directives (Cross Border, Know Your Client, transactions etc.), non-respect du Code of Conduct, un système ou une procédure défaillante peuvent être une cause de «Non-Compliance». L'examen d'un tel cas peut provoquer des conflits de loyauté et d'intérêts ce qui cause des contestations et porte préjudice à l'activité quotidienne de l'entreprise.

Geissbühler Weber & Partner vous apporte son soutien en tant que tiers indépendant. Au cours d'un examen nous établissons l'état de fait, puis dans un second temps présentons les faits dans un rapport. Au cours de l'établissement du rapport nous vous présentons des recommandations concrètes afin que vous puissiez corriger vos lacunes. Ces dernières peuvent être implémentés au cours d'une rectification et servir au rétablissement d'une situation conforme aux réglementations.



De l'enquête A la rectification

1ère étape: L'enquête – établissement de l'état de fait

- Evaluation de la base des données (E-Mail, systèmes & applications de contrôle)
- Analyse de documents
- Réponses à des questions centrales telles que:
 - Comment l'incident est-il survenu?
 - Quelles personnes sont impliquées dans l'incident?
 - Quels systèmes et procédures ne fonctionnent pas?
 - Quels seront les dommages subis par la banque?

ENQUÊTE & RECTIFICATION

pour Institutions bancaires

2ème étape: présentation du rapport – exposé des faits et des recommandations

- Présentation de l'état de fait
- Exposé des recommandations en vue de palier aux manques et aux points faibles

3ème étape: rectification – mise en œuvre des mesures

- Correction de l'état de «Non-Compliance»
- Mise en œuvre de mesures en vue d'éviter de futurs incidents

Vos avantages avec Geissbühler weber & Partner

Avec Geissbühler Weber & Partner vous disposez d'un partenaire qui vous permet de vous conformer aux prescriptions légales.

En engageant un tiers externe vous démontrez à l'autorité de surveillance que vous recherchez et corrigez les risques qu'encourt votre entreprise de manière proactive

DES CONNAISSANCES D'EXPERT

Nous mettons à votre service des connaissances pointues et des experts indiqués, spécialisés dans de nombreux domaines.

UN PARTENAIRE INDÉPENDANT

En tant que partenaire indépendant nous ne sommes impliqués dans aucun conflit d'objectifs ce qui nous permet de poser les questions critiques afin que vous ressortiez renforcés de cet incident.

UNE ÉCONOMIE DE MOYENS

Le soutien d'un expert externe permet de ne pas nuire à votre activité quotidienne. Les projets réglementaires peuvent ainsi être réglés efficacement et rapidement.

BEST PRACTICE ET BENCHMARKING

De part notre grande expérience du domaine, nous sommes en mesure de vous proposer, en plus des standards réglementaires minimums, les indices de référence.

Nous nous rejouissons de votre prise de contact



ALEX GEISSBÜHLER Geschäftsführender Partner T. +41 44 221 91 01 alex.geissbuehler@gwp.ch



RETO WEBER
Partner
T. +41 44 221 91 02
reto.weber@gwp.ch